

MALAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 Mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 8

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, Mr PALSON Jean-Pierre 3^{ème} adjoint, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, et Mme Annie ROMANIW conseillers

Absents excusés : M. Philippe BOURCIER pouvoir à Danielle POUTHÉ, M. Sébastien MISSAULT

Secrétaire de séance : Mme Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-trois,
le 25 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Mâlay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

2023/33/3 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCES AMBULANTS

Madame le maire demande à son conseil de délibérer sur les redevances d'occupation du domaine public en ce qui concerne notamment les commerces ambulants.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-3 et L2125-1 à L.2125-6,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L113-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213.6,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Madame Le Maire propose au Conseil de proposer un tarif à 50 € par an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **Fixe** la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants à 50€ annuelle
- **Charge** Madame le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	8	0	0

La Secrétaire de Séance
Nicole VINCENT



Le Maire
Danielle POUTHÉ

